



**L'éducation aux droits humains
portée par les structures locales
d'Amnesty France**

Bilan 2018

Table des matières

1. Introduction	3
2. Les interventions EDH des structures locales d'AIF en 2018	4
2.1 Les interventions EDH	4
2.2 Les lieux d'intervention	5
2.3 Les thématiques d'intervention	7
3. Comment les structures locales s'outillent-elles pour mener leurs activités en EDH ?	8
3.1 Les ressources d'Amnesty	8
3.2 Les autres ressources	9
3.3 Le matériel produit par les structures militantes	9
3.4 Le rôle des relais EDH	10
3.5 Les besoins exprimés par les structures locales	10
4. En guise de conclusion	11
5. Annexes	12
5.1 Une équipe dédiée à l'EDH à Amnesty International France	12
5.2 Quelques données issues des questionnaires : les lieux d'interventions en EDH	14

Note aux lectrices et lecteurs :

Cette synthèse vise à dresser une tendance de l'éducation aux droits humains à Amnesty International France à la lumière des retours obtenus par les structures locales ayant répondu. Elle ne prétend pas lister de façon exhaustive les actions menées en EDH mais en donne une vision consolidée.

1. Introduction

Les activités d'éducation aux droits humains (EDH) chez Amnesty International France (AIF) sont largement portées et animées par les militants des structures locales. Comme en 2017, afin de faire un bilan des activités EDH au niveau national, un questionnaire a été envoyé aux structures locales d'AIF en décembre 2018. La démarche de ce bilan a un double objectif :

- Tout d'abord, **faire une photographie des structures et publics auprès desquels les militants interviennent** et ainsi donner de la visibilité à leur contribution en faveur de l'éducation aux droits humains.
- Pouvoir comparer avec le bilan 2017 pour se **rendre compte de l'évolution des activités EDH** au sein d'Amnesty International France.

Nous vous proposons ici une synthèse des éléments partagés par les **140 structures locales** ayant répondu au questionnaire et qui ont mené des actions EDH en 2018.

En 2017, 129 structures locales avaient répondu au questionnaire.

Ce même questionnaire sera adressé aux Antennes Jeunes (AJ) en juin 2019 afin de compléter ce premier bilan en y ajoutant les activités EDH des AJ (sur la période septembre 2018 - juin 2019).

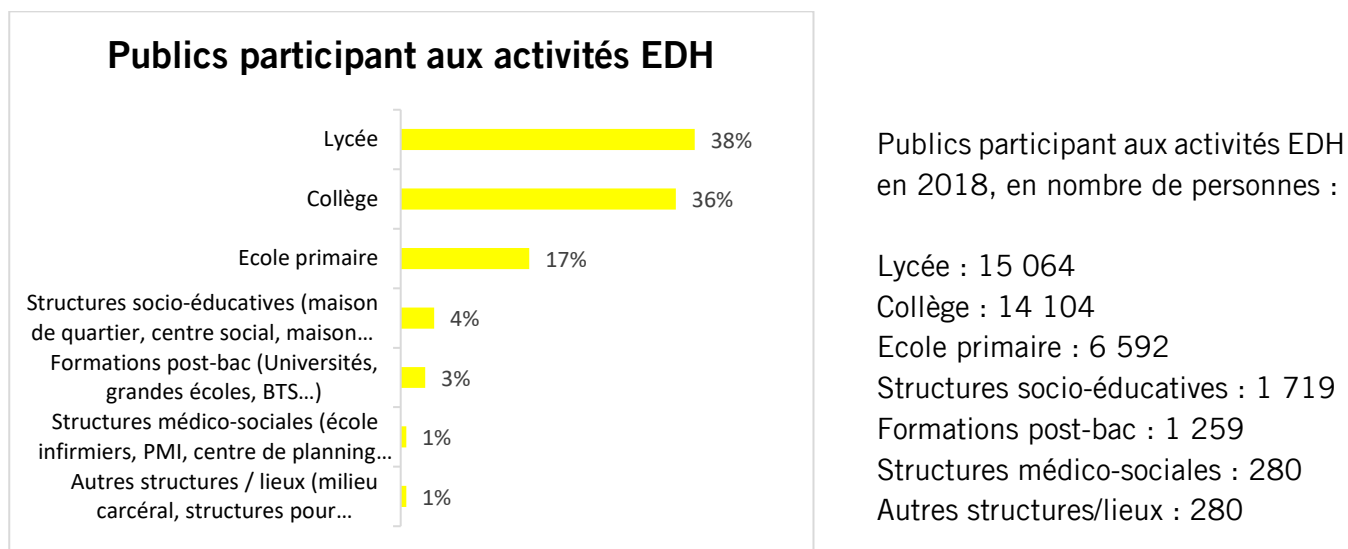
2. Les interventions EDH des structures locales d'AIF en 2018

2.1 Les interventions EDH

Les intervenants EDH et les publics

- ⇒ Au total ce sont **551** militants qui organisent des actions EDH au sein des 140 structures locales ayant répondu au questionnaire.
- ⇒ Le nombre d'intervenants dans ces structures varie de **1 à 19** par groupe, soit une moyenne de **4 personnes** par structure.

Plus de **1480 actions** ont été menées en EDH par les 140 structures locales. Ces activités ont bénéficié à **39 298** personnes, dont près des trois quarts sont des collégiens et lycéens (74 % des publics).



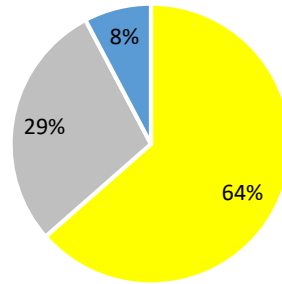
En 2017, plus de **500 actions** avaient été menées en EDH par les 129 structures locales. Ces activités avaient bénéficié à **26 158** personnes, principalement des collégiens et lycéens (plus de 80% des publics).

En 2018 on constate une nette progression du nombre d'actions et de personnes participant aux activités EDH. Cette augmentation est due pour partie à un plus grand nombre de retours de questionnaires de la part des structures locales en 2018.

Le contexte des interventions

Pour les **deux tiers des cas**, les interventions ont lieu **suite à une demande externe**, un peu moins d'un tiers des structures militantes faisant elles-mêmes les démarches. Les autres occasions de contact citées sont la semaine de la presse à l'école (mars), un concours de nouvelles, la visite d'une exposition ou encore un parcours laïque et citoyen organisé par une collectivité locale.

64% des structures locales interviennent suite à une demande externe



- Suite à une demande externe faite à la structure locale
- La structure locale propose des interventions
- Autres

2.2 Les lieux d'intervention

Le milieu scolaire

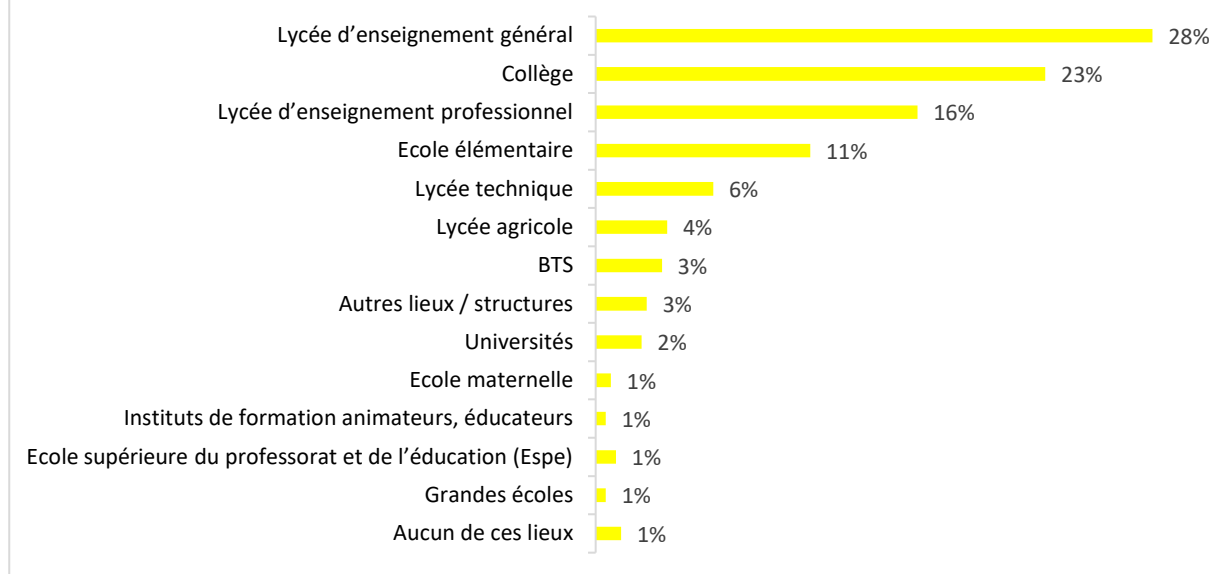
Le milieu scolaire, en particulier au niveau secondaire (collège et lycée), reste l'espace d'intervention le plus répandu, puisque près de **30 000 personnes** sont concernées par les activités en EDH.

Les interventions dans les lycées peuvent avoir lieu dans des **lycées d'enseignement général et technologique ou professionnel** et concernent des jeunes de la classe de 2^{nde} à la Terminale, ainsi que des étudiants en CAP, BEP ou baccalauréat professionnel.

Les activités EDH menées auprès d'un public en **formations post-bac** (BTS, IUT, formations d'enseignants, grandes écoles, universités), concernent seulement 3% des publics soit **1 259 personnes**. La proportion était la même en 2017, mais le nombre de bénéficiaires était moindre (858 personnes).

En dehors des interventions « classiques » et plutôt ponctuelles en milieu scolaire, la collaboration peut prendre la forme de projets communs entre un établissement et une ou des structures militantes comme par exemple « Cinéma et droits humains » (cité dans 5 réponses), ou une journée de l'engagement ou de la solidarité.

Les interventions EDH - en milieu scolaire



Les autres publics

Les activités d'EDH vers d'autres publics se développent un peu plus qu'en 2017. Ainsi **142 interventions** ont concerné environ **3 500 personnes**. En 2017, les interventions auprès de publics hors milieu scolaire avaient bénéficié à un peu moins de 800 personnes.

Quelques structures locales interviennent dans des lieux variés que l'on peut répartir en plusieurs grandes catégories : **structures socio-éducatives** (maison de quartier, centre social, maison des jeunes, bibliothèque...), **structures médico-sociales** (institut de formation en soins infirmiers, centre de protection maternelle et infantile, centre de planning familial...) et **autres structures / lieux** (milieu carcéral, structures pour demandeurs d'asile...) (*voir tableaux en annexe 2*).

Les partenariats avec les acteurs locaux

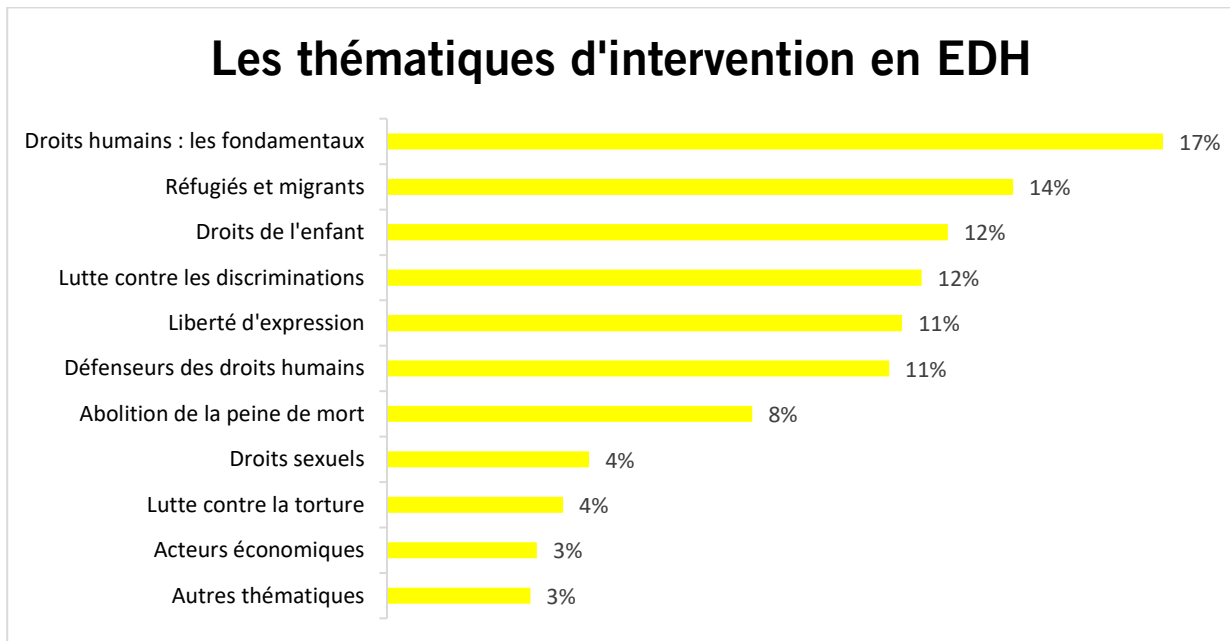
Certaines structures militantes sont en partenariat avec des associations dans le cadre d'un collectif (Festisol par exemple) ou en raison de préoccupations communes (les associations d'aide aux migrants, qu'elles soient nationales comme la CIMADE, ou locales ; les associations de solidarité internationale comme le CCFD ; les structures plus spécifiques comme Roms Europe ; les associations de défense des droits humains plus « généralistes » : ACAT, LDH, RESF, ...).

Les autres partenaires cités sont notamment : cinémas, mairies, conseil départemental, universités populaires, scouts, etc.

Cependant, il apparaît que peu de structures militantes ont mis en place ce type de partenariat.

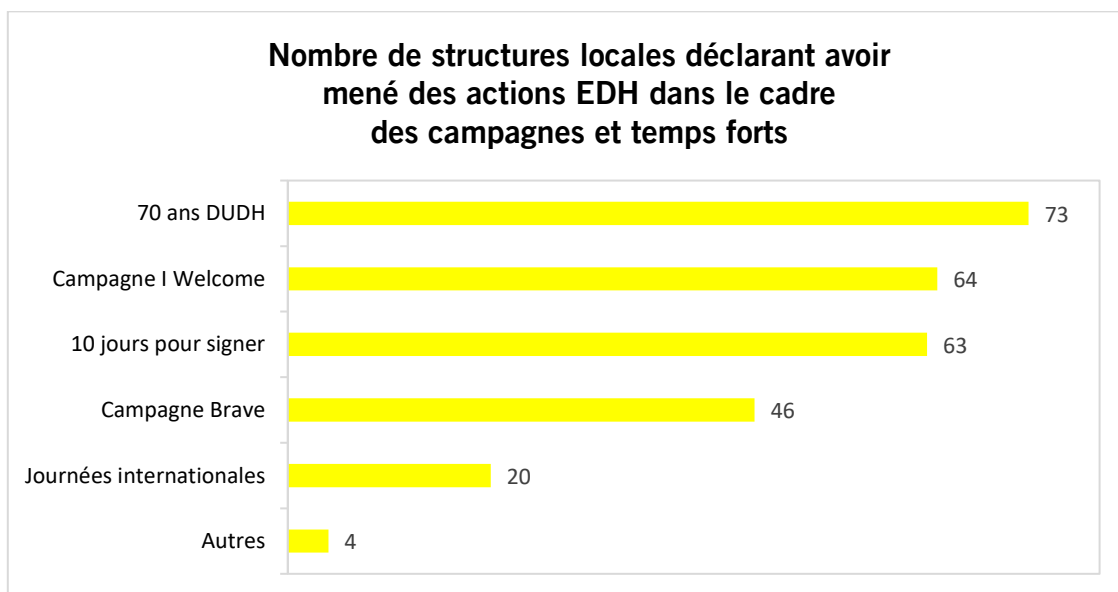
2.3 Les thématiques d'intervention

Les thématiques des interventions restent variées, **les plus fréquentes en 2018** étant : les **droits humains – les fondamentaux, réfugiés et migrants, les droits de l'enfant et la lutte contre les discriminations**, comme en 2017.



La question des interventions EDH menées dans le cadre des **campagnes et temps forts** d'AIF n'avait pas été posée en 2017 et donne cette année un aperçu intéressant qui peut être mis en lien avec les thématiques. **Plus de deux tiers des structures locales ayant répondu au questionnaire (72 %) s'appuient sur ces temps forts et campagnes pour mener des activités en EDH.**

Les 70 ans de la DUDH ont été l'occasion de nombreuses interventions, puis la campagne I Welcome et les 10 JPS et dans une moindre mesure la campagne Brave. Les structures locales se saisissent un peu moins des journées internationales pour intervenir en EDH.



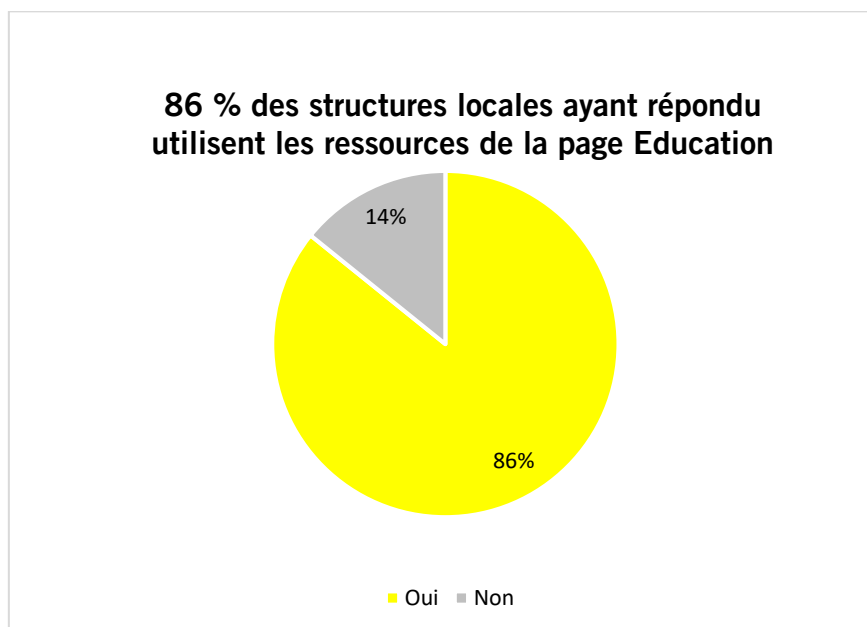
Quelques structures militantes sont intervenues sur des thèmes plus spécifiques, comme les violences faites aux femmes, le travail des enfants, la liberté de la presse, l'esclavage moderne, l'engagement.

3. Comment les structures locales s'outillent-elles pour mener leurs activités en EDH ?

3.1 Les ressources d'Amnesty

Une grande majorité (86%) des structures locales connaissent et utilisent les ressources pédagogiques mises à disposition sur le site Internet d'AIF, sur la page Education : <https://www.amnesty.fr/education>.

Pour mémoire, ce chiffre était de 79% en 2017.



La majorité des réponses montrent que le matériel proposé est plutôt satisfaisant et qu'il est important de le mettre à jour régulièrement (par exemple les informations chiffrées).

Dans une proportion similaire (83%), les structures militantes utilisent d'autres ressources.

Les ressources EDH d'Amnesty (page Education du site ou autres supports), sont largement utilisées pour les interventions en EDH, en fonction du thème :

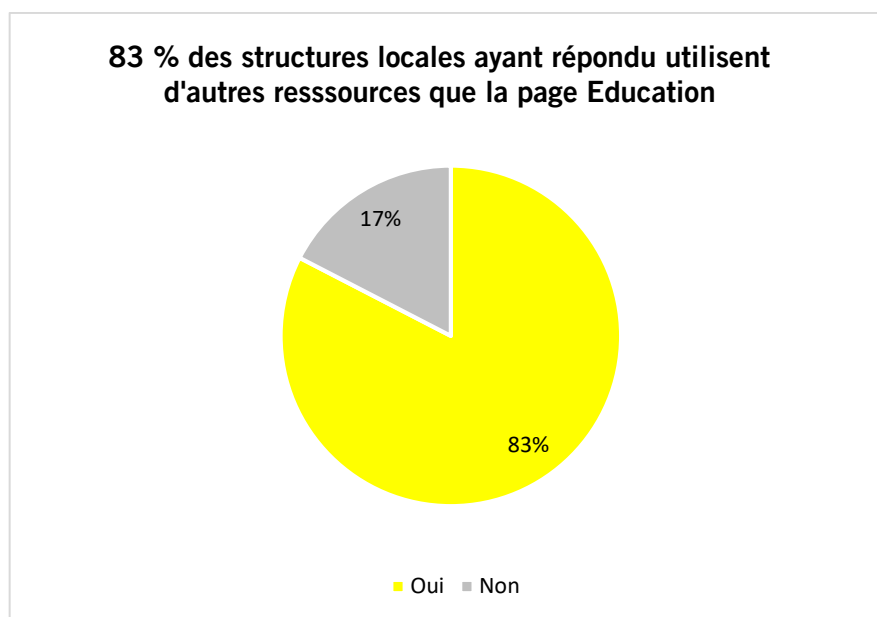
- en grande majorité ce sont les **vidéos** (« Voir pour comprendre », « Vous avez le pouvoir d'agir » ou « la DUDH en 2 minutes ») pour la plupart visibles sur la chaîne Youtube d'Amnesty International France ;
- les **fiches ou livrets pédagogiques** élaborés essentiellement par la commission EDH ;
- les **fiches mémo** ou fiches « **Lire et faire lire pour les droits humains** » (accompagnement pédagogique des livres soutenus par Amnesty) ;
- le **livret pédagogique sur la DUDH** (particulièrement apprécié) ;

- les **situations concrètes** (comme par exemple celles des 10 JPS) pour proposer un travail avec les publics ;
- le mensuel **La Chronique** est également beaucoup utilisé ;
- les **livres** soutenus par Amnesty donnent aussi lieu à des activités d'EDH avec les plus jeunes ;
- certaines structures locales se documentent sur les sites **d'autres sections francophones d'Amnesty**, principalement AI Belgique qui produit des livrets pédagogiques thématiques.

3.2 Les autres ressources

Les structures militantes se réfèrent à d'autres sources :

- à la **presse** (radio, télévision –documentaires- et presse écrite pour les questions en lien avec l'actualité – articles, archives) ;
- aux ressources **d'autres associations ou structures** (CIMADE, France Terre d'asile, Primo Levi, UNICEF, Ligue des droits de l'homme, Ensemble contre la peine de mort, ACAT, CCFD) ;
- à d'autres sites **internet** ;
- à **l'Education nationale** (site Eduscol, documents pédagogiques) ;
- le **Conseil de l'Europe** est plusieurs fois mentionné à propos de son manuel pour la pratique de l'EDH avec les jeunes, *Repères*, qui propose un grand nombre d'activités pédagogiques sur tous les thèmes <https://www.coe.int/fr/web/compass>



3.3 Le matériel produit par les structures militantes

La moitié des structures militantes ayant répondu au questionnaire disent élaborer **leur propre matériel pédagogique**, soit en plus soit à la place de celui qui est proposé. Cela représentait 73% des réponses en 2017.

- Dans la plupart des cas, il s'agit de **diaporamas** faits de différents éléments, dont les informations issues du site d'Amnesty ;

- plus rarement, des **montages de vidéos** compilant des morceaux de films ;
- elles adaptent souvent des matériels existants, en partant de **situations réelles** ;
- s'inspirent d'activités connues pour élaborer **leurs propres jeux** ;
- beaucoup construisent des **quizz ou des questionnaires** en fonction du public auquel elles s'adressent.

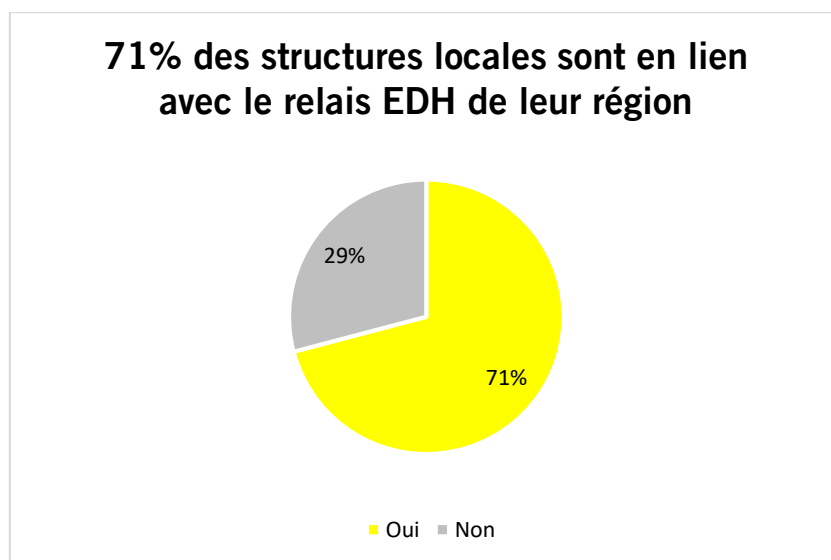
Les thèmes qu'on retrouve fréquemment dans ce cadre sont la **DUDH** (jeu de chamboule-tout par exemple), les **droits de l'enfant**, la **liberté d'expression** ou de la presse, **l'égalité femmes/hommes**, **l'esclavage** (histoire ou moderne).

3.4 Le rôle des relais EDH

Pour renforcer le soutien aux structures militantes en région, le réseau des relais EDH s'est étoffé ces derniers mois et a accueilli de nouvelles personnes. **20 régions** en sont à présent pourvues et il y a **21 relais** EDH.

Plus de 70% des structures locales disent être en lien avec leur relais, ou quand il n'y a pas de relais, avec leur responsable régional. Il est important que les structures militantes aient le réflexe « relais EDH ».

Une rencontre des relais EDH a lieu une fois par an au secrétariat national et donne l'occasion de partager bonnes pratiques et idées et de mettre en place des projets communs.



3.5 Les besoins exprimés par les structures locales

Les questionnaires font apparaître des besoins :

- vidéos : les structures militantes utilisent largement les supports vidéo existants pour leurs interventions en EDH, mais en souhaitent aussi de nouveaux, notamment des **vidéos adaptées** pour les plus jeunes et plus généralement des vidéos plus **synthétiques**, et moins techniques, plus **courtes** aussi sur les différents thèmes, dont essentiellement les droits humains ou Amnesty ;

- **documents à laisser au public** après une intervention (flyers par exemple). Dans cet ordre d'idée quelques-uns regrettent les inform'actions (dépliants thématiques) qui leur semblaient pertinents ;
 - **expositions** : les structures militantes utilisent celles qui existent mais souhaiteraient qu'il y en ait plus et sur des thèmes souvent demandés pour lesquels on manque de matériel comme les **droits des femmes** ou la **liberté d'expression** ;
 - **bibliothèque de photos** accessibles pour y puiser de quoi illustrer les thématiques d'intervention ;
 - outils pour **entrer en contact avec les établissements** de façon pertinente et argumentée, notamment en s'appuyant sur les programmes ;
 - demandes d'ordre méthodologique : **formations** ou **ateliers** sur la façon de mener des activités ludiques, de créer et élaborer du matériel, d'intervenir devant différents publics, et d'échanger les bonnes pratiques, tous reconnaissant que les formations qui se développent au Secrétariat national ou en région sont très utiles.
- Pour finir, la plupart des structures militantes disent pâtir du **manque d'effectifs** et de personnes qui s'impliquent en EDH.

4. En guise de conclusion

La comparaison des bilans 2018 et 2017 montre l'évolution d'une année à l'autre de l'activité des structures militantes en EDH.

On peut constater une **très nette progression du nombre d'intervenants en EDH** et surtout du nombre de personnes ayant bénéficié de leurs actions éducatives¹. Si le public reste majoritairement composé d'élèves des collèges et lycées, de plus en plus de militants et militantes s'efforcent d'aller vers de **nouveaux publics**.

Les ressources pédagogiques mises à disposition sont connues et utilisées par une majorité des militants qui les trouvent pertinentes, améliorées, mais qui souhaiteraient qu'elles soient encore mieux adaptées pour différents publics.

Une forte demande d'accompagnement apparaît notamment en formations. **Deux formations EDH annuelles ont lieu au secrétariat national** (dont une spécifiquement pour et par les jeunes) et les **formations EDH en région**, en lien avec les formateurs et formatrices en région et les relais EDH, se développent.

Pour répondre au souhait de partage d'outils ou de bonnes pratiques que l'on retrouve dans les réponses autant en 2018 qu'en 2017, une page facebook EDH a été mise en place en juin 2018 et trouve peu à peu sa fonction : <https://www.facebook.com/groups/691765907832897/>

Merci à toutes les structures locales qui ont répondu au questionnaire et ont ainsi permis l'élaboration de ce bilan.

¹ Cette progression n'est pas seulement due au fait qu'il y ait eu cette année 11 réponses de plus au questionnaire qu'en 2017.

5. Annexes

5.1 Une équipe dédiée à l'EDH à Amnesty International France

Pour appuyer et développer des actions EDH au sein d'AIF, d'autres acteurs se mobilisent avec les structures locales : **la commission EDH, le réseau des relais EDH et le service EDH.**

La commission EDH

La commission EDH existe depuis une trentaine d'années et est constituée aujourd'hui de 7 bénévoles, toutes faisant partie de groupes. Appui essentiel des structures locales, la commission crée des outils pédagogiques sur les droits humains, adaptés à différents publics (enfants, jeunes, adultes) et en tous lieux d'éducation, scolaire ou non scolaire.

Elle organise et anime des formations pour les militants et propose des méthodes d'apprentissage participatives (jeux de rôles, activités ludiques, groupes de discussion, etc.) en donnant des clés aux participants pour intervenir. Elle guide les membres des structures locales pour trouver les ressources et choisir les activités adaptées au public et les accompagne dans la mise en place d'activités d'EDH. Elle contribue, en lien avec le service Editions, au choix de livres, albums et BD, soutenus par AIF et en fait la promotion en tant qu'outils pédagogiques. Enfin elle impulse des projets d'éducation aux droits humains au niveau national. Pour contacter la commission EDH : comedh@amnesty.fr.

Le réseau des relais EDH

Depuis quelques années, se met en place un réseau de relais EDH qui sont les référents dans les régions sur la mission d'éducation aux droits humains.

Les relais EDH font partie des équipes régionales et animent le réseau EDH dans leur région, en incitant notamment les structures locales à mettre en œuvre des actions éducatives, en créant une dynamique régionale et en favorisant la mutualisation des outils et des bonnes pratiques.

Aujourd'hui, il y a 21 relais EDH et l'ambition est que ce réseau couvre tout le territoire français.

En novembre 2018, s'est tenue la deuxième rencontre des relais EDH, trois nouvelles personnes ayant rejoint le réseau depuis la première rencontre en octobre 2017.

Si vous souhaitez connaître le relai EDH de votre région, ou si vous souhaitez le devenir, Odile de Courcy (odecourcy@amnesty.fr) vous donnera les informations nécessaires.

Le service EDH (au sein du SN – salariées)

L'EDH étant une priorité de la programmation d'AIF sur 2016-2020, la création d'un service éducation, au sein du secrétariat national à Paris, a été actée en 2017. A ce jour, le service est composé de 4 personnes et fait partie du pôle Engagement et Education.

- Marion Clerc : chargée de mission lutte contre les discours toxiques

Marion est en charge d'un projet pilote qui vise à former et accompagner des jeunes et des adultes sur la question de la lutte contre les discours toxiques. Elle contribue également aux différents projets d'éducation portés par le service.

- Pauline Wetzel : chargée de projets Education aux droits humains

Pauline travaille à la conception de projets d'éducation aux droits humains et élabore des ressources et outils pédagogiques à destination des éducateurs et éducatrices. Elle facilite l'intégration d'une dimension EDH au sein des campagnes et temps forts d'AIF.

- Odile de Courcy : coordinatrice des actions militantes en EDH

Odile implique et accompagne le mouvement militant dans les différentes actions d'éducation aux droits humains proposées, développe et anime le réseau des relais régionaux en charge de l'EDH.

- Isabelle Rousselet : responsable du service EDH

Isabelle est responsable du service éducation aux droits humains. Elle pilote la stratégie EDH dans le respect des orientations stratégiques d'AIF. Elle supervise et encadre les projets d'éducation. Elle travaille sur l'intégration de la dimension EDH au sein des différents projets d'AIF (campagnes, temps forts, etc.).

5.2 Quelques données issues des questionnaires : les lieux d'interventions en EDH

